

Décision

Générale

colonial

Décision n° 617 accordant une permission de trois mois à Omar Ali.

n° 617

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 juin 1950

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1950

Date du numéro
30 juin 1950

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable de la colonie par décret, du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 117 en date du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

Vu la demande de permission d'absence en date du 22 mai 1950 formulée par Omar Ali, planton en service aux P. T. T.

Vu l'avis favorable du chef du service des P. T. T.,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission d'absence de trois mois à solde entière est accordée à Omar Ali, planton, en service aux P.T.T., pour en jouir en Somaliland.

Art. 2

— La présente décision, qui aura effet pour compter du 10 juin 1950, sera entegistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMBOREDON.